

Evolution du coût de l'électricité en France...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 22 novembre 2022



[Un fort intéressant article sur RL concernant le coût de la production électrique en France.](#) Il y est fait remarquer que les énergies fossiles n'occupent qu'une part minime dans la production de l'électricité, le nucléaire étant largement majoritaire.

Pour faire le point :

En 2019, la production d'électricité en France métropolitaine a encore reposé à 70,6% sur l'énergie nucléaire, elle était de 71,7% en 2018. En 2021 elle n'était plus que de 69% sur le parc nucléaire, une décreue due à une

maintenance plus difficile et à la fermeture de Fessenheim (avec ses deux réacteurs qui affichaient une puissance de 1,8 GW, soit un peu moins 3% du parc nucléaire et 2% de la production totale).

A noter qu'en 2015, 76,3% des 546 TWh d'électricité produite était d'origine nucléaire !

En bon état d'entretien, au même niveau, notre parc nucléaire aurait produit 79,6% de notre électricité en 2021 !



Quelques précisions :

En ce qui concerne les renouvelables, le parc solaire français a vu en 2021 une hausse de ses installations (+ 2,7 GW) et de sa production (+ 13% par rapport à 2020 : 2,4% du total en 2020). Les productions éolienne et hydraulique ont respectivement baissé de 7% et 5% en raison de conditions météorologiques défavorables. A noter qu'éolien et solaire ne sont pas des meilleurs marchés, les aides de ces secteurs goinfrant des installateurs privés genre fonds de pensions notoirement US qui ne trouvent pas les mêmes avantages chez eux.

L'utilisation du charbon a été réactivée en fin 2021 du fait

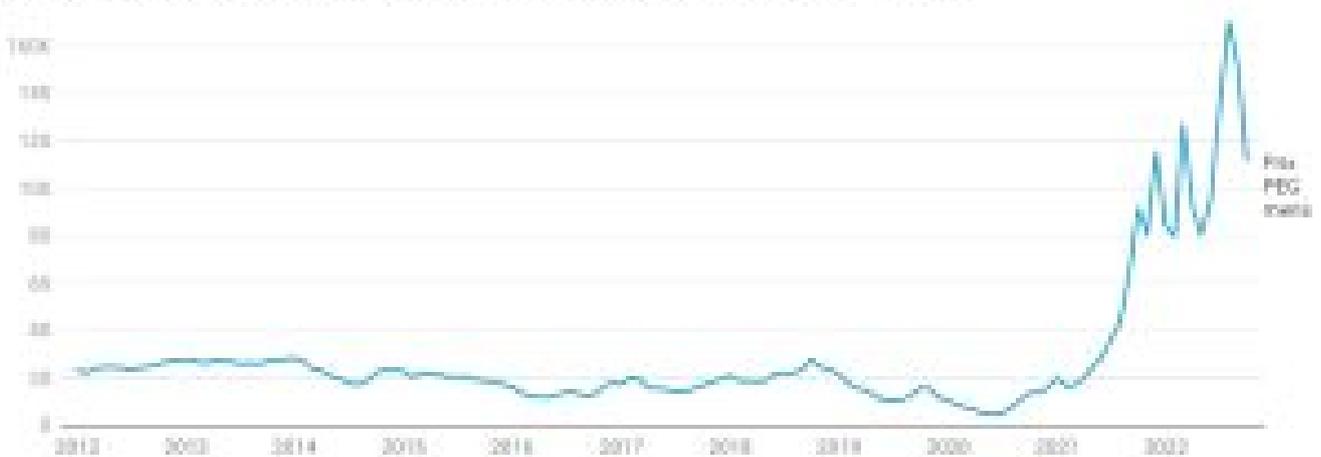
du coût élevé du gaz...

On conclut du schéma précédent que les énergies fossiles, soumises aux variations du marché, représentent 7,4% de la production d'électricité... Quelle est donc l'influence du renchérissement du gaz et des énergies sur le prix de l'électricité entre 2019 et 2022 ?

Pour connaître le cours du gaz en Europe, il faut chercher l'indice PEG (Point d'Échange de Gaz).

Prix du gaz naturel sur le marché de gros PEG à M+1

Moyenne mensuelle des prix PEG en €/MWh observée sur le marché pour des contrats à M+1.



PEG : Point d'échange Gaz

Graphique : Infoclimat - Source : RTE - Crédit : [Datastrategie](#)

Pour simplifier, jusqu'en 2019 le prix du MWh tournait autour de 20 €, sur les 10 premiers mois de 2022 (autre source) la moyenne a été 112 €, soit une multiplication par environ 5,6 ou augmentation de l'ordre de 460%.

Ces 460% portant sur le supposé de 7,4% (en réalité moins, le charbon y est intégré) de l'électricité produite, on devait avoir une augmentation maximale de l'électricité de 34% par rapport à 2019*.

** le site officiel des fournisseurs d'énergie considèrent 35,4% au 1er février 2022*

En 2019, l'option de base EDF pour des puissances de particuliers ordinaires, 3 et 6 kVA, le prix du kWh était de 0,1450€ pour le tarif réglementé.

En 2022, ce même kWh est de 0,1740€ au tarif réglementé, soit une augmentation QUE de 20%.

Vive le tarif règlementé et d'autant la loi ayant assuré le bouclier tarifaire.

Sans le bouclier tarifaire, EDF serait en droit de nous vendre le kWh à 0,1943€ !

Conséquence, ces $(34 - 20 = 14)\%$ sont pris en charge par EDF et continuent de creuser son déficit...

Par contre on comprend la déconvenue de ceux qui ont choisi le marché libre et concurrentiel*... basé sur le coût de l'énergie la plus chère ! Ils peuvent dire merci à l'UE... 460% d'augmentation...

** les entreprises à partir d'une puissance supérieure à 36 kWh y sont soumises*

Ce qui vaut pour les abonnés au gaz au tarif "concurrentiel" ...

Disons nous que le bouclier tarifaire appliqué au gaz, lui, va coûter très cher, fort peu de production de gaz autre que le gaz fossile*...

** : Un éleveur de 400 vaches de ma région, effectue la méthanisation de ses lisiers, le gaz produit lui rapporte plus que le lait de ses vaches...*

Et combien d'entreprises ont été prise dans le jeu du marché libre avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui... ? Et l'Etat en assurant des aides ne fait pas de bonnes affaires...

Pour une fois, je ne tape pas totalement sur notre gouvernement de minables... mais il serait temps de sortir de la [loi NOME \(Nouvelle organisation du marché de l'électricité\) du 7 décembre 2010](#).

[Le lien pour plus d'informations](#) !

Alors, où sont les bonnes affaires ?

Clair, pour ces entreprises qui revendent l'électricité achetée à EDF à bas coût, je ne sais exactement lequel, et qui la revendent au coût du marché libre et concurrentiel !

Il n'en reste pas moins, que ces déficits cumulés, GRDF et Etat, un jour, il va falloir les payer !!!

Et rions un peu tant que nous le pouvons !

On est sauvés...

Tout va bien, premières livraisons de gaz algérien.

